

2025-020

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 026-212602619-20250414-2025041416-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-04-14-16 CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Joan PUYRAIMOND est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Réauville,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que M. Marc GASSER, 1^{er} Adjoint a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. Norbert PERRIN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Marc GASSER, 1^{er} Adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, budget de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

2025-021

FONCTIONNEMENT

Résultats de clôture au 31/12/2024

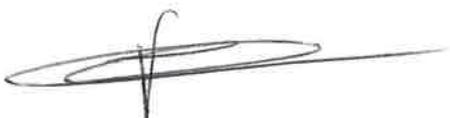
DEPENSES	436 244,13 €	+ 274 660,56 €
RECETTES	710 904,69 €	

INVESTISSEMENT

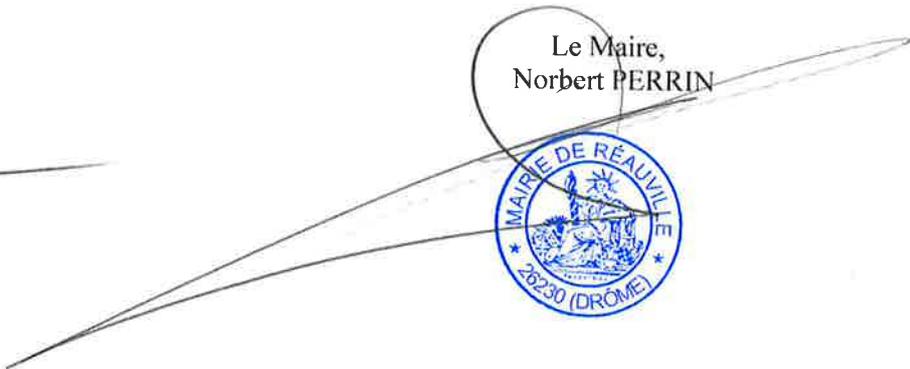
DEPENSES	491 883,04 €	+ 330 179,32 €
RECETTES	822 062,36 €	

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire,
Joan PUYRAIMOND



Le Maire,
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le
Affiché le